FORMATION CONTINUE :
0 + 0 = la tête aux MINISTERES SOCIAUX

Il était une fois une époque dorée durant laquelle les agent.es pouvaient partir en formation pour développer leurs compétences, apprendre à exercer leur métier ou se tenir au courant des évolutions des textes, bref, comme le dit si bien l'administration, améliorer leur geste professionnel... Quand iels pouvaient dégager du temps pour cela. Mais un jour, cet âge d'or prit fin quand débarqua au beau pays du Ministère un sorcier maléfique nommé SGC.

Bon, on est d'accord, l'âge d'or n'a jamais existé, et il y avait énormément de choses à redire sur la politique de formation du ministère pré-OTE, notamment sur la quasi-exclusion des C et des SA, et des agent·es des services emploi, les biais idéologiques de certaines formations ou bien encore certains aspects de la politique indemnitaire. Il est pourtant tentant de considérer comme une époque bénie cette période durant laquelle on ignorait l'existence des SGC dont le seul but semble être d'empêcher les agent.es de se former.

Chorus DT la meilleure arme contre la formation des agent·es

En premier lieu, l'obstacle est logistique : depuis que la Cour des Comptes a préconisé que ce ne soit plus l'INTEFP qui prenne en charge les déplacements des stagiaires, celleux-ci doivent subir la double peine de rentrer leurs déplacements en formation dans Chorus-DT puis de faire passer ce déplacement sous les fourches caudines des SGC. Il s'agit là d'une double sanction pour les agent·es, puisque Chorus-DT est notoirement incompréhensible (au point que nous sommes fondé.es à nous demander jusqu'à quel point c'est fait exprès pour dégoûter les collègues) - et que le SGC, qui a pourtant reçu les fonds correspondants à ces déplacements, met autant de bâtons dans les roues que possible aux malheureux·ses qui souhaitent "améliorer leur geste professionnel".



Mon état mental après avoir essayé de faire fonctionner CHORUS DT

Soulignons que le voyagiste AMPLITUDES, en DDETS et DDETS-PP, ne permet pas la réservation de tous les trains, en particulier les TER. Les SGC sont conscients des défaillances du voyagiste (vive le moins-disant dans les appels d'offre ?). La solution proposée aux agent-e-s ? Faire l'avance des frais....

Il est inacceptable que les agent-e-s doivent payer pour partir en formation ou y renoncent faute de pouvoir faire l'avance.

Et quand par miracle c'est validé, il faut se garder de se réjouir, de trop nombreux·ses collègues ont découvert une fois arrivé.es à la réception de l'hôtel que leur réservation avait été annulée. Moralité, pensez à prendre votre tente 2 secondes avant de partir en formation...Et attention à ne pas oublier certains frais, comme les repas ou les tickets de bus/métro/tram : il vous faudra faire un état de frais correctif et donc passer une nouvelle semaine sur Chorus-DT.

La conséquence est simple : de moins en moins d'agent.es partent en formation et dans certaines sessions les stagiaires sont quasiment aussi nombreux·ses que les formateur·ice…Sans compter que tout le monde n'a pas eu l'info que les inscriptions passaient maintenant uniquement par la plate-forme AGATE…

Plan de formation des ministères sociaux : si vous n'avez besoin de rien faites-nous signe !

Être formateur·ice n'est d'ailleurs pas plus simple puisqu'on doit fournir des tonnes de papiers et signer une charte défendant de s'opposer devant les stagiaires à la sainte parole du Ministère…Ben ouais, manquerait plus que les formateur·ice aient un avis…Rappelons que le réseau VSS a été dissous par l'INTEFP pour cause de non-alignement des formateur·ice sur les évangiles de Grenelle (en l'occurrence pour mémoire les membres du réseau demandaient à l'INT de ne pas laisser passer des propos sexistes tenus par un élève…lors d'une formation sur les violences sexistes et sexuelles).

Ceci dit, il faut trouver une formation à laquelle s'inscrire, et là non plus c'est pas gagné : un nombre croissant de formations sont destinées aux encadrant.es (les seul.es agent.es des services dont le nombre croît sans fin) et bon nombre d'entre elles ne rentrent pas dans la définition juridique d'une action de formation au sens du juge administratif. Bah oui, l'intelligence émotionnelle ou les serious games sont hors des clous, comme n'importe quel agent des SRC pourra le confirmer (mais bon, c'est pas parce qu'il y a des ressources en interne qu'on est obligé de les mobiliser…).

Et donc, on forme surtout les A ++ : personne ne se préoccupe des SA et des C, qui, après tout, pourront bien être formé.es par les collègues sur le tas et tout en occupant leur poste. Aucune réflexion non plus sur la formation des femmes et parents isolés, pour qui les déplacements en formation sont plus que complexes. Et comme par hasard, ces catégories se recoupent plutôt bien…

L'énumération des problèmes pourrait continuer longtemps, tels que les difficultés connues par les collègues voulant utiliser leur CPF, l'utilisation abusive et forcée par l'administration de ce même CPF pour les préparations de concours, et on pourrait enchaîner sur la frustration des agent.es qui n'arrivent plus à se former, des agent.es de l'INTEFP qui travaillent à mettre en place des formations auxquelles plus grand monde ne s'inscrit (ou se désinscrit à l'ultime minute).

Du moment qu'un joli tableau peut être présenté en CSA, nos hiérarques considéreront que tout va bien…

Nous exigeons :

- **Des modalités d'inscription et de prise en charge des frais de déplacement simplifiée ;**
- **Des formations à la prise de poste mais aussi des formations continues adaptés par métiers du ministère en nombre et périodicité suffisante pour permettre à tou·tes de se former à son métier**
- **Des formations au plus près des lieux de travail des agent.es et en nombre suffisant pour concilier de la meilleure façon possible la vie personnelle et professionnelle des agent.es**
- **Une offre de formation nationale prenant en compte tous les métiers des ministères sociaux et déployée dans toutes les régions pour permettre à toutes et tous de s'y inscrire**